Plan Climat Energie territorial du Coeur d'Hérault

Version provisoire - décembre 2015 réalisé dans le cadre de la mise en oeuvre de la Charte de développement

















Un Programme d'action pluri-annuel

Pour quelle finalité?

Mettre en œuvre le projet de territoire du Cœur d'Hérault définit par sa Charte de développement (=« Arbre des objectifs »)

Défi n°1 Une terre d'accueil et de rencontres

Objectif 1.1 : Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel, le socle de notre projet

Objectif 1.2 : Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire

Objectif 1.3: Renforcer le positionnement touristique du Coeur d'Hérault, destination durable et d'excellence

Objectif 1.4 : Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire culturel

Défi n°2 Les jeunes comme priorité et le lien intergénérationnel à développer

Objectif 2.1 : Engager une politique «jeunesse» à l'échelle du territoire

Objectif 2.2 : Replacer les jeunes au centre des dispositifs

Objectif 2.3 : Encourager les liens sociaux et intergénérationnels

Objectif 2.4 : Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité

Défi n°3 L'économie et l'emploi

Objectif 3.1 : Affirmer le Cœur d'Hérault comme une «destination économique»

Objectif 3.2 : Assurer des conditions d'accueil attractives pour les entreprises

Objectif 3.3 : Proposer une offre de services et d'accompagnement complète aux entreprises, petites et grandes

Objectif 3.4 : Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au Pays

Défi n°4 L'agriculture

Objectif 4.1: Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global

Objectif 4.2 : L'agriculture, clé de voute de l'attractivité paysagère du Cœur d'Hérault

Objectif 4.3 : Définir et mettre en œuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée économique

Objectif 4.4 : Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi n°5 L'exigence environnementale

Objectif 5.1: Œuvrer pour un développement durable

Objectif 5.2 : Inscrire le paysage au cœur de nos choix d'aménagement et de développement

Objectif 5.3 : S'engager dans une démarche «Territoire en transition»

Objectif 5.4: Soutenir une croissance verte et solidaire

Défi n°6 L'urbanisme, le logement et la mobilité

Objectif 6.1: Construire et habiter autrement

Objectif 6.2 : Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires

Objectif 6.3 : Favoriser l'accès au logement et à des parcours résidentiels complets

Objectif 6.4 : Structurer une mobilité interne au territoire, au service des citoyens

Charte de développement du Pays Coeur d'Hérault 2014-2025 Programme operationnel (décembre 2015)

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault

Crédits photo : TLaniesse

Principe d'inscription des actions dans le référentiel national AGENDA 21

Ce cadre de référence vise cinq finalités :

- 1. la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- stratégie d'amélioration continue ;
- participation;
- organisation du pilotage ;
- transversalité des approches ;
- évaluation partagée.

Indicateurs clés issus du référentiel national Agenda 21 RETENUS :

Nombre de travailleurs pauvres et allocataires de minima sociaux faisant l'objet d'un accompagnement individualisé vers l'emploi soutenu par la collectivité Part des opérations immobilières et d'aménagement intégrant des exigences de mixité sociale et générationnelle

Accessibilité aux services publics et services aux publics essentiels

Vulnérabilité des ménages à l'élévation du coût de l'énergie

Surface des espaces identifiés à enjeux et part de celles-ci couvertes par une mesure de gestion durable

Contribution à la trame écologique nationale et régionale

Part et répartition des espaces agricoles, boisés et naturels consommés par l'artificialisation

Consommation mensuelle moyenne en eau potable par habitant

Part des masses d'eau en bon état écologique

Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant

Part des entreprises du territoire, engagées dans des démarches responsables

Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable.

Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire

Emissions de GES à l'échelle du territoire

Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique

Part modale des déplacements domicile-travail

Appréciation par les habitants de l'évolution de leur mode de vie et de la possibilité d'adopter un mode de vie durable

Indicateur de développement humain local

Part et répartition de la population vivant dans un espace aménagé durablement

Part, nombre, âge, origine géographique et diversité des habitants et acteurs contribuant à l'Agenda 21

Part des actions de l'Agenda 21 initiées par des habitants ou des acteurs du territoire

Nombre et diversité des acteurs, internes et externes, impliqués dans le dispositif de pilotage

Nombre de démarches de développement durable accompagnées, incitées ou mises en réseau dans le cadre de l'Agenda 21

Pourcentage des objectifs stratégiques affectés d'un indicateur de résultat quantifié (ou d'une tendance), assorti d'une échéance et suivi régulièrement Part des indicateurs stratégiques dont l'évolution est rendue publique

Taux de réalisation du programme d'action

- Principe d'inscription dans les schémas régionaux existants et à venir
- Principe de s'insérer dans les programmations européennes en Région

Le Plan Climat Energie Territorial

Les orientations et actions inscrites ci-dessous sont issues de réunions de concertation avec les acteurs et les habitants du territoire. Ce sont des propositions à discuter pour finaliser le plan d'actions du Pays Cœur d'Hérault.

Ce plan d'actions contribue à la mise en oeuvre de la **Charte de développement du Pays Coeur d'Hérault 2014-2025** et notamment au **Défi 5 « L'exigence environnementale »**. Il permettra de concourir aux objectifs 5.3 « S'engager dans une démarche « Territoire en transition» et 5.4 « Soutenir une croissance verte et solidaire».

6 Axes et 31 Actions:

AXE 1: Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements individuels et collectifs

- 1. Créer un observatoire des changements climatiques et un réseau climatique de référence avec des observateurs du climat
- 2. Mettre en place une mesure des émissions locales de carbone / compensation carbone
- 3. Accompagner l'adaptation de tous au changement climatique
- 4. Faciliter l'accès à l'information et sensibilisation des publics

AXE 2 : Développer une autonomie du territoire et relocaliser l'économie

- 5. Développer et utiliser nos ressources locales
 : alimentation, recyclage, bâtiment, artisanat,
 énergie, transports, services
- 6. Mettre en oeuvre le projet alimentaire de territoire
- 7. Accompagner les dynamiques entreprenariales liées à la transition, avec la Pépinière d'entreprises
- 8. Développer des ressourceries locales
- 9. Tester une monnaie locale et relocaliser les échanges
- 10. Mettre en place des espaces partagés de proximité (télétravail, «coworking», collaborations, coopérations,...)

AXE 3 Développer des énergies renouvelables territorialisées

- 11. Proposer un service public de maîtrise de l'énergie aux habitants
- 12. Engager le PCH dans une politique de réduction des consommations d'énergie sur son patrimoine public
- 13. Élaborer une stratégie de développement local d'énergies renouvelables
- 14. Faciliter l'implication des citoyens dans les projets de développement d'énergies renouvelables
- 15. Elaborer une Charte forestière territoriale
- 16. Développer une filière locale de bois-énergie pour le chauffage

AXE 4 : Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables

- 17. Approuver et mettre en oeuvre un Schéma de Cohérence Territoriale «Facteur 4»
- 18. Intégrer les questions énergétiques et climatiques dans l'ensemble des documents de planification et de programmation
- 19. Prévenir les inondations et développer une culture du risque
- 20. Lutter contre l'imperméabilisation des sols et inscrire le ruissellement dans l'aménagement
- 21. Favoriser l'éco-construction et l'éco-rénovation
- 22. Renforcer ou engager un programme de rénovation énergétique sur le territoire
- 23. Accompagner et aider les habitants en situation de précarité énergétique

AXE 5 : Préserver nos ressources

- 24. Prévention et gestion territoriale des déchets
- 25. Développer la sobriété dans l'usage de la ressource en eau
- **26.** Animer et informer sur la ressource en
- 27. Développer la récupération des eaux de pluie et leur réemploie
- 28. Accélérer la mise en place des réseaux séparatifs des eaux
- **29.** Adapter les pratiques, les cultures et plantations au changement climatique
- **30.** Lutter contre les pollutions de l'eau, pesticides, phyto-sanitaires...
- 31. Favoriser les pratiques qui préservent et développent la biodiversité et la qualité des sols

AXE 6 : Améliorer les déplacements et le transit

 Mettre en œuvre le Schéma de mobilité via un comité de pilotage. 22 actions développées dans le cadre de l'étude mobilité (voir document relatif)

LEGENDE DE LECTURE:

«25. Animer et informer sur la ressource en eau»: cette action est en cours



Action ayant un fort impact sur les objectifs d'un PCET / action prioritaire

Action transversale! Cette action est transver-

sale et touche les autres actions

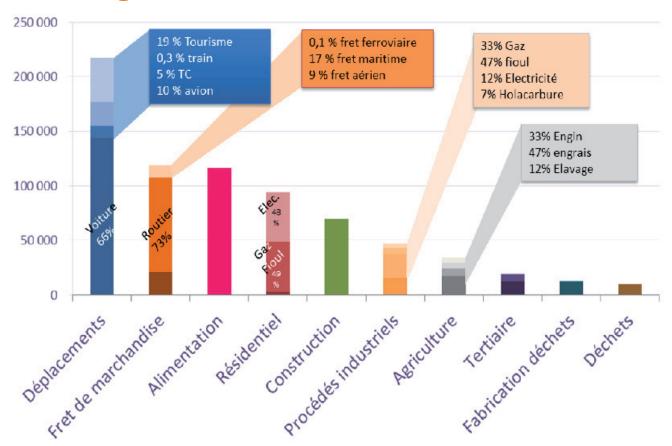


Cette action contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique



Cette action contribue à l'atténuation par le territoire au changement climatique (réduction des GES)

Profil énergie-climat et vulnérabilités du territoire



Nos émission de Gaz à effet de serre

Les émissions de GES du Pays Cœur d'Hérault sont de l'ordre de 10.6 tC02e par habitant. Cette valeur légèrement au-dessus de la moyenne nationale s'explique notamment par le contexte rural du territoire, déplacements importants et une prédominance des logements individuels. Ce sont donc les déplacements et l'habitat qui représentent les secteurs d'émissions les plus importants, et ceux où les consommations d'énergie sont les plus importantes.

Coeur d'Hérault : 10,6 tC02 / hab
France : 8 tC02 / hab

Nos consommations d'énergie

Toussecteurs confondus, les consommations énergétiques du territoire représentent 1.68 tep** par habitant (contre 2.6 tep au niveau national) soit 9% du bilan départemental. Des hivers plus doux et un secteur infaible expliquent dustriel ce décalage. La forte dominance des produits pétroliers (65%) souligne la dépendance du Pays au secteur des transports et interroge sur la problématique locale de la mobilité.

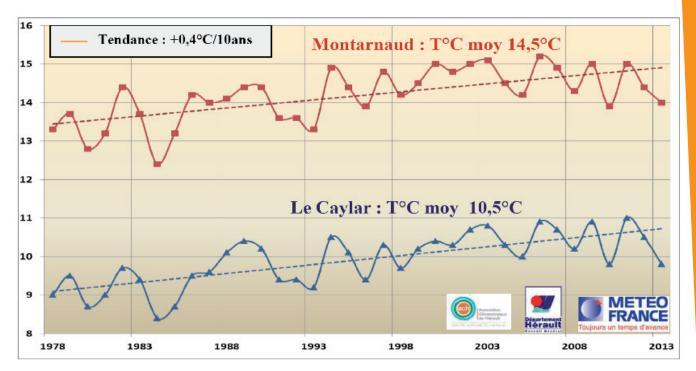
Un ménage consomme en moyenne 13 100 kWh par an pour se chauffer, s'éclairer...soit 1,12tep.

Coeur d'Hérault 1,68 tep / hab France : 2,6 tep / hab

La facture énergétique

Une hausse du prix du baril de pétrole à 200 \$ pourrait représenter un surcoût d'environ 1300 € par an par habitant, réparti entre le logement, les déplacements et l'alimentation. Un surcoût à la fois direct, pour les habitants ou les entreprises ; mais également indirects pour des secteurs comme le tourisme.

L'augmentation actuelle des consommations et des coûts de l'énergie entraîne une vulnérabilité énergétique et économique du territoire.



L'évolution des températures

Il est fait état d'une augmentation du nombre de jours avec des températures estivales maximales supérieures ou égales à 35°C, de 6 à 19 jours de plus à l'horizon 2050 au Sud de la France (région méditerranéenne). Un accroissement du nombre de jours présentant un caractère caniculaire est également établi.

Tensions concernant la ressource en eau

- Variabilité accrue de la ressource : cycles pluviométriques soit secs (années 2000) soit pluvieux (années 90) ; augmentation de la demande en eau (+10% entre 1976 et 2010)
- allongement des périodes de sécheresse (sur les cycles secs) et plus grande intensité.
- Episodes pluvieux **plus intenses** (accentuation du risque d'inondation).

Impacts sur la viticulture

L'élévation des températures de plus de 1°C depuis 1976 a pour conséquence une avancée des stades végétatifs (floraison, vendange, moisson,...).

La migration géographique des cultures est pressentie comme le mode d'adaptation dans le futur: Une augmentation de la température moyenne de +1°C correspondrait à un déplacement relatif du climat de 180km vers le nord ou de 150m en altitude et on estime que la bande géographique favorable à la culture de la vigne s'est d'ores et déjà déplacée de 80 à 240km vers le nord et pourrait gagner de 280 à 500km supplémentaires d'ici 2099...

Les activités économiques seront quasiment toutes impactées par l'augmentation des coûts de l'énergie et par les effets du changement climatique.

L'effort énergétique consentie par les particuliers est près de deux fois plus faible dans l'agglomération parisienne (5,7 % en 2006) qu'en zone rurale (11,3 %) 50% des ménages du Pays Cœur d'Hérault consacrent plus de 10% de leur revenu à l'énergie en 2008 (baril au plus haut historique, à 147\$) et sont donc en situation de précarité énergétique. A l'horizon 2020, 50 à 80% des ménages pourraient être dans cette situation.

Cela peut se traduire par une diminution des possibilités de déplacement lié à la hausse des prix du carburant, à payer les factures énergétiques.

L'enjeu est donc là aussi de travailler sur les déplacements, la rénovation de l'habitat mais également sur le développement de l'emploi local

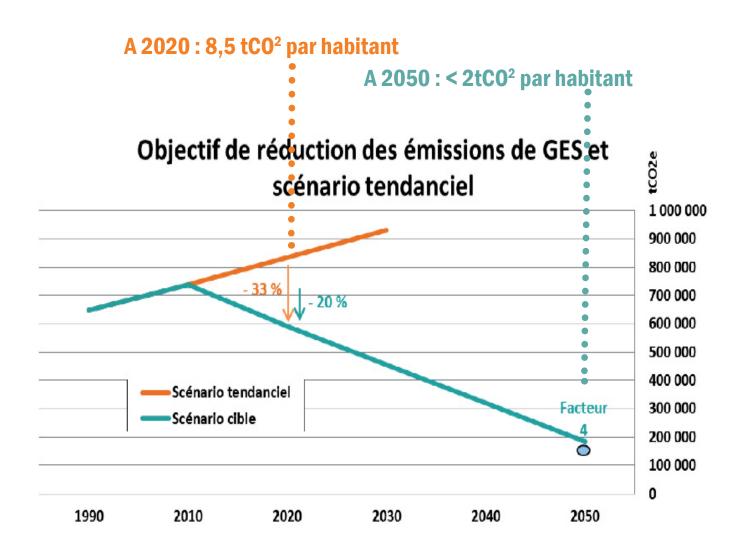
Qu'est-ce qu'un Plan Climat Energie Territorial?

C'est un projet territorial de développement durable, inscrit de l'international au local qui, par la concertation des acteurs, vise deux objectifs :

- 1. Lutter contre le changement climatique : réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et amélioration de l'efficacité énergétique (volet atténuation)
- 2. Adaptater le territoire aux effets du changement climatique (volet adaptation)
- C'est une démarche volontaire pour le Pays, mais inscrite dans la Loi Grenelle II (art.75)
- C'est une démarche encadrée par la législation, par décret du 11 juillet 2011 qui précise les modalités d'élaboration des PCET et des bilans d'émissions de GES (n°2011-829)
- Le PCET a une portée juridique par la « prise en compte » (art 122-1-12 du code de l'urbanisme) dans les documents d'urbanisme locaux

Un objectif de réduction des émissions de GES

Afin de respecter les engagements nationaux nous devrions résuire nos émissions de GES de 3% par an... le scénario tendanciel pour le territoire Cœur d'Hérault montre une augmentation de près de 26% des émissions d'ici 2030 (croissance démographique et urbaine, augmentation des déplacements...) soit + 1,7% par an !. La flêche indique la tendance qu'il nous faut adopter !









Créer un observatoire des changements climatiques/ un reseau d'observateurs

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.1: Œuvrer pour un développement durable **objectif 5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 1 : Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements individuels et collectifs)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Construire et partager une connaissance locale portant sur les évolutions climatiques en cours
- Permettre une appropriation locale des enjeux climatiques
- Construire un outil d'aide à la décision

Objectifs chiffrés à atteindre

- 1 Observatoire mis en place
- 1 réseau de 25 observateurs
- 1 publication annuelle

Indicateurs DD

- Nombre et diversité des acteurs, internes et externes, impliqués dans le dispositif de pilotage
- Part, nombre, âge, origine géographique et diversité des habitants et acteurs contribuant à l'Agenda 21

Contenu de l'action

Un observatoire a été mis en place à l'échelle du territoire du CPIE des Causses Méridionaux. Plusieurs volets y sont inscrits:

- Voletscientifique assuré par l'Association Climatologique de l'Hérault (ACH)
- Volet agricole : Impacts sur les activités agricoles, travaux del'OIERSUAMME(Organisme inter-établissement du réseau des chambres d'agriculture-Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage) et d'ACH pour la viticulture
- Voletpédagogique avec des animations, des publications
- Sciences participatives: création d'un réseau de citoyens, observateurs du climat, pour une collecte de données, puis traitement et mise en forme de ses données pour diffusion.
- Volet « citoyens en action » avec une réseau de citoyens sur les écogestes, le changement de comportements (participants au Défi familles à énergie positive par exemple)...

Il s'agit d'étendre l'échelle de l'observatoire au Coeur d'Hérault, avec l'appui technique de l'Association Climatologique de l'Hérault et l'expérience du CPIE.

Un réseau de bénévoles peut contribuer au recueil de données climatologiques et les reverser à l'observatoire où elles seront traitées, analysées et restituées à l'échelle du Pays. Les données sont relatives aux températures et à la pluviométrie principalement.

Ressourcespourl'action: Observatoire duclimat du CPIE des Causses Méridionaux - Lycées 21

Chef de file

Association Climatique de l'Hérault et CPIE Causses Méridionaux, appui du SYDEL

Partenaires

Associations locales et nationales/Conseil Régional/ADEME / Réseaux scientifiques et techniques

Budget prévisionnel

Il est estimé entre 3000€ et 5000€ par an. Dès le début 2016 une réflexion menée sur l'observatoireclimatique du Coeur d'Hérault, puis un réseausera mis en place

Co-financement

Conseil Départemental de l'Hérault ADEME et Conseil Régional Programme Leader



Mettre en place une mesure des émissions locales de carbone / une compensation carbone

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.1: Œuvrer pour un développement durable **objectif 5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

transition»

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 1 : Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements individuels et collectifs)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Mesurer les émissions et gains carbone sur le territoire
- Donner une valeur économique à la dépense carbone
- Permettreauxpersonnes/organisations devaloriser leurs efforts en matière d'émissions de GES

Objectifs chiffrés

- 1 sytème local mis en place à 2017
- 10 contributeurs engagés à fin 2017

Indicateurs DD

- Emissions de GES à l'échelle du territoire
- -Part des entreprises du territoire, engagées dans des démarches responsables

Contenu de l'action

Il s'agit d'avoir un capacité de mesure des émissions de carbone et de leur évolution, afin d'avoir une connaissance à la fois des émissions et des gainsréalisés par les actions menées autravers du Plan Climat.

Le principe de « compensation carbone » ou crédits carbone, consiste à compenser financièrement les émissions de gaz à effet de serre (calculées en Équivalent CO2) dues à l'utilisation des énergies fossiles.

Ainsi il est possible de financer, via cette compensation, un éco-projet dont les activités permettent d'économiser des émissions de GES.

Un compte épargne CO2 à Brest Métropole:

Il s'agit de comptabiliser et enregistrer ses émissions de GES à partir d'une année de référence. S'il y a une diminution: ce sont des kilos carbonne économisés, qui forment une épargne. Celle-ci est valorisée en monnaie ou en offres spéciales (partenaires du projet)

Une telle action peut être envisageée, dans l'objectif d'inciter chacun à réduire ses émissions, avec une mesure effective de cette réduction.

Chef de file

SYDEL Pays Coeur d'Hérault / une entreprise peut-être porteuse

Partenaires

ADEME/ConseilRegional/Collectivitésterritoriales

Budget prévisionnel

Ilsera à déterminer enfonction de l'action. Dès 2016 la faisabilité sera étudiée

Co-financement

Programme Leader ADFMF

Action transversale!

ACTION 3



Accompagner l'adaptation de tous au changement climatique

Charte 2014-2025:

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.1: Œuvrer pour un développement durable **objectif 5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 1 : Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements individuels et collectifs)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Développer les actions de formation, d'éducation et de sensibilisation aux changements climatiques et aux enjeux énergétiques
- Accompagner les changements de modes de consommation en renforçant la solidarité territoriale
- Développer une culture de la participation citoyenne et du faire ensemble: rendre les habitants acteurs

Objectifs chiffrés

- 1 opération d'envergure par an sur l'adaptation
- 4 ateliers/réunions par an
- 500 personnes formées et informées par an
- 1 formation / intervention par an auprès des élus

Indicateurs DD

- Nombre et diversité des acteurs, internes et externes, impliqués dans le dispositif de pilotage
- Part, nombre, âge, origine géographique et diversité des habitants et acteurs contribuant à l'Agenda 21

Contenu de l'action

- Définir une stratégie territoriale pour la participation citoyenne et organiser des ateliers avec l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, entreprises, associations...)
- Coordonner un projet territorial d'éducation à l'environnement et au développement durable impliquant les différentes parties prenantes,
- Soutenir les initiatives ou actions citoyennes et/ou associatives,
- Former les acteurs territoriaux aux enjeux climatiques et énergétiques, et à leur prise en compte dans le cadre de leurs missions.
- Accompagnerlamiseenplacedes «Agendas 21» sur le territoire: collectivités, entreprises, établissements publics. et scolaires...)

Une action exemplaire à développer: les éco-festivals en Coeur d'Hérault, avec les circuits-courts, le co-voiturage, le tri des déchets...

L'Eco-Parlement des Jeunes (Demain la Terre), le Conseil participatif des habitants (CPIE) ou le Conseil de développement du Coeur d'Hérault (Pays) sont des points d'appui. La question des moyens reste centrale.

Chef de file

SYDEL Pays Coeur d'Hérault / Conseil de développement / Acteurs locaux

Partenaires

Conseil de développement / Associations locales / Intercommunalités/SMCH/CD34/DRAAF/Club d'entreprises / Ressourceries/ Lycées 21

Budget prévisionnel

Un budget annuel est à déterminer, les moyens étant essentiels à la mise en place de ces actions. En 2016, un «forum» de l'éducation à l'environnement et au développement durable serait réalisé et un plan d'actions collectif élaboré

Co-financement

Conseil Régional / Conseil Départemental ADEME / DREAL / Intercommunalités Programme Leader Mécénat



Faciliter l'accès à l'information et sensibilisation du public

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.1: Œuvrer pour un développement durable **objectif 5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 1 : Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements individuels et collectifs)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Onstruire une politique locale d'information des citoyens sur les enjeux climatiques et énergétiques.
- Communiquer sur les initiatives exemplaires

Objectifs chiffrés

- 3 publications par an à destination des collectivités
- 2 publications et/ou rencontres par an à destination du grand public
- 1 publication par an à destination des écoles et d'autres établissements

Indicateurs DD

- Appréciation par les habitants de l'évolution de leur mode de vie et de la possibilité d'adopter un mode de vie durable
- Part, nombre, âge, origine géographique et diversité des habitants et acteurs contribuant à l'Agenda 21

Contenu de l'action

Parallèlement à l'accompagnement au changement, l'information reste importante, à cibler selon les publics. Il s'agit de:

- Définir et mettre en place une stratégie de communication et d'information territoriale qui s'appuie sur des relais locaux : associations, commerçants, entreprises...
- Proposer des rencontres avec des spécialistes sur des points spécifiques
- Développer les actions de sensibilisation à destination du grand public, notamment en partenariat avec les acteurs culturels, pour rendre le changement désirable.
- Mettre en place une plate-forme Internet participative—permettant de centraliser les informations essentielles, d'échanger entre les habitants du PCH, de valoriser les initiatives intéressantes (au niveau du PCH et plus largement)

Desconférences, visites, débats, films, témoignages, évènements... sont des supports à développer, comme les publications existantes sont à utiliser.

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault / Conseil de développement

Partenaires

ADEME/DREALLR/association de commerçants/club d'entreprise/Associations locales/Intercommunalités et communes

Budget prévisionnel

3000€ en 2016

Un plan de communication sera défini avec les acteurs

Co-financement



Développer et utiliser nos ressources et filières locales : agriculture et alimentation, recyclage, bâtiment, artisanat, énergie, tourisme, services ...

Charte 2014-2025

Défi 3 : L'économie et l'emploi

objectif 3.4 : Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au Pays

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif5.3: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 2 : Développer une autonomie du territoire et relocaliser l'économie)

Schéma de développment économique du Coeur d'Hérault

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Améliorer l'autonomie et la résilience territoriale
- Développer l'économie locale
- Réaliser des économies d'énergie et de ressources
- Développer des démarches environnementales

Objectifs chiffrés

- 2 formations organisées
- 5 entreprises accompagnées
- 4 créations et/ou installations d'entreprises

Indicateurs DD

- Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire
- Emissions de GES à l'échelle du territoire
- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable

Contenu de l'action

D'une manière générale, l'objectif est d'affirmer un modèle de développement économique propre au territoire en affirmant l'importance d'une meilleure autonomielocale et despetites entre prises, donc la nécessité de consolider et développer cetis su local. Aussi l'économie circulaire est à développer également, ainsi que l'économie sociale et solidaire.

L'exemple de la création d'un "drive fermier" est mis en avant (courses locales en ligne avec point de retrait des achats).

D'une manière générale il s'agit de:

- Consolider et développer les entreprises locales dans leur offre: alimentation, construction, services locaux, énergies...
- Soutenir les filières et les entreprises dans leur utilisation des ressources locales, l'éco-conception, la mutualisation, l'innovation
- Aider à la formation et au développement de compétences dans ces domaines
- Inciter les habitants à faire travailler les entreprises locales exemplaires : développer la demande locale

A l'échelle du Pays, la mission tourisme, en collaboration avec les Offices de tourisme, soutient le développement le tourisme vigneron au travers des labels environnementaux, des éco-gites et des circuits-courts.

Toutes les démarches de progrès, éco-démarches, sont à développer et à soutenir.

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault

Partenaires

Organismes professionnels/Chambres consulaires/ Agence économique Pays/Intercommunalités/Associations locales / Conseil de développement

Budget prévisionnel

Il est estimé entre 6000€ et 8000€, sur les deux premières années avec des formations en éco-conception, un accompagnement de démarches en vironnementales d'entreprises

Co-financement

ADEME / Conseil Régional / Programme Leader

ACTION 6 Action transversale!



Mettre en oeuvre le projet alimentaire de territoire

Charte 2014-2025

Défi 2 : Les jeunes comme priorité...

objectif 2.4 : Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité

Défi 3 : L'économie et l'emploi **objectif 3.4 :** Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au Pays **Défi 5 :** L'exigence environnementale

objectif 5.3: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

Schéma de développement économique du Coeur d'Hérault

Contrat Local de Santé

Plan Climat Energie Territorial (AXE 2 : Développer une autonomie du territoire et relocaliser l'économie)
Mission d'expertise «Gestion durable du bâti agricole»

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Valoriser les produits locaux et leur utilisation
- Relocaliser l'économie locale
- Sensibiliser à une alimentation qui renforce le territoire et améliorer la santé de ses habitants

Objectifs chiffrés

- -Tous les établissements scolaires auront béneficier d'au moins 1 action
- 8 activités pérennisées ou installées

Indicateurs DD

- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable
- Part et répartition des espaces agricoles, boisés et naturels consommés par l'artificialisation

Contenu de l'action

Le Projet alimentaire territorial est l'une des actions transversales majeure du Pays. Engagé depuis 2012, il doit se déployer sur le long terme et touche l'ensemble des champs d'intervention du projet de territoire. A ce jour il s'oriente selon 5 axes :

- Sensibiliser le public au «bien manger» : jeunes, habitants, personnes fragiles et précaires
- en travaillant avec les professionnels en charge des repas, en sensibilisant les élus à l'enjeu d'une restauration collective de qualité et en formant les cuisiniers à mettre plus de produits Bios et/ou locaux dans leurs menus
- Favoriser l'accès des publics précaires à une alimentationd de qualité
- Renforcerlelien of fre/demande (recensement et mise en ligne sur le portail www.moncoeurdherault. fr des producteurs, les transformateurs, les lieux et modes de distribution (marchés, paniers...), réalisation de films, mise en relation acheteurs/vendeurs
- Inciterà la préservation des terres agricoles et à la diversification agricole en lien avec le SCOT afin de mieux répondre aux besoins loccaux, des habitants et des besoins de la restauration collective, aux synergies autour d'un pôle alimentaire local

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault / Conseil de développement

Partenaires

Intercommunalités / Acteurs économiques / Acteurs de la santé / Associations locales

Budget prévisionnel

Environ 10 000€ par an actuellement

Co-financement

Etat (DRAAF, ARS...) / Conseil Régional Conseil Départemental / Programme Leader Fondation privée

Action transversale!

ACTION 7



Accompagner les dynamiques entreprenariales liés à la transition, en lien avec la Pépinière d'entreprises

Charte 2014-2025

Défi 3 : L'économie et l'emploi

objectif 3.4 : Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au Pays

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif5.3: S'engager dans une démarche « territoire en transition »

Inscription dans un schéma

- . Schéma de développment économique du Coeur d'Hérault
- . **Plan Climat Energie Territorial** (AXE 2 : Développer une autonomie du territoire et relocaliser l'économie)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Activer la transition écologique et énergétique par les activités économiques
- Structurer des filières stratégiques: eau, bâtiment durable, déplacements, ... peuconsommatrices et non émissives dans le fonctionnement et les procédés
- Essaimer et parrainer à partir des entreprises exemplaires

Objectifs chiffrés

- Constitution de groupements, par filières
- 4 animations collectives par an
- Nombre de partenariats ou de parrainage annuel

Indicateurs DD

- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable

Contenu de l'action

Plusieurs entreprises développent des activités liées au développement durable et à la transition. Il s'agit d'essaimer à partir de ces exemples et développer l'intégration des objectifs de développement durable et de transitions dans les entreprises du territoire.

A partir d'entreprises comme Ouattitude, Oyas, Adesse, Nereus, Oleatherm, La Fabrique de roulottes, Buxor, Cantrercel-accompagnés par la pépinière du Coeur d'Hérault - il s'agit à la fois de valoriser les entreprises locales et diffuser des pratiques.

- Identifier les entreprises dont les activités répondent au présent plan d'actions
- oldentifier les bonnes pratiques, les points bloquants et les manques (chaine de valeur) avec les entreprises
- Identifier les acteurs au sein de l'écosystème régional
- Développer des plan d'actions par filières stratégiques

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault - Pépinière d'entreprises

Partenaires

Conseil Régional et organismes liés / Chambres consulaires /

Budget prévisionnel

15 à 20 000€ par an pour linitier l'action et les actions collectives à suivre

Co-financement

Fonds Social Européen Programme Leader Conseil Régional Conseil Départementale Intercommunalités

Pays Coeur d'Hérault PLAN CLUMAT EMERGIE TERRITORIA

Développer des ressourceries locales

Charte 2014-2025

Défi 3 : L'économie et l'emploi

objectif 3.4 : Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au Pays

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.3: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

- . Schéma de développement économique du Coeur d'Hérault
- . **Plan Climat Energie Territorial** (AXE 2 : Développer une autonomie du territoire et relocaliser l'économie)
- Plan de prévention des déchets

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Ontribuer aux objectifs du label «Zero gaspillagezéro déchets» obtenu par le syndicat Centre hérault
- Réduire et réemployer tout en sensibilisant le public aux gestes respectueux de l'environnement et à la réduction des déchets.
- Eviter du tonnage voué à l'incinération ou l'enfouissement.
- Gérer localement les déchets

Objectifs chiffrés

- Développement de 2 ressourceries sur le Pays
- Réduction des déchets ultimes à 20%
- 5 créations d'emplois

Indicateurs DD-

- -Quantitédedéchetsménagersetassimiléscollectées par habitant
- Emissions de GES ou GES évités

Contenu de l'action

Le Coeur d'Hérault est l'un des 58 territoires français «Zerogaspillage-zérodéchets» (appel à projets). Acetitre, il doit contribuer à remplir les objectifs fixés dans cette démarche.

Pour cette action spécifique, il s'agit de la collecteles déchet sencombrants, comme l'électroménager, les meubles, la quincaillerie, les livres, les textiles, la vaisselle, les vélos, ou encore certains matériaux de construction etc., pour les réparer et les revendre, sans but lucratif, dans une logique d'économie mixte et d'économie sociale et solidaire.

Développant de l'emploi d'insertion, les ressourceries peuvent accueillir des demandeurs d'emploi éligibles aux critères des contrats ai dés. Ace titre, ils bénéficient d'un accompagnement socio professionnel.

- Faisabilité et installation de ressourceries
- Des ateliers « Bricoler, Récupérer, Inventer » proposés.

Chef de file

Syndicat Mixte Centre Hérault

Partenaires

ADEME/PLIE / ERCA initiatives / Intercommunalités / Associations locales / Entreprises locales (Feuille d'Erable...)

Budget prévisionnel

12000€environ d'étude de marché et de faisabilité selon les projets

Co-financement

ADEME Conseil Régional Programme Leader



Créer une monnaie locale et relocaliser les échanges

Charte 2014-2025

Défi 3 : L'économie et l'emploi

objectif 3.4 : Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au Pays

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.3: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

- . Schéma de développment économique du Coeur d'Hérault
- . **Plan Climat Energie Territorial** (AXE 2 : Développer une autonomie du territoire et relocaliser l'économie)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Relocaliser des échanges de biens et de services
- Redynamiser l'économie locale
- Reprendre la main sur les outils de son propre développement afin de remettre la monnaie au service des hommes et de la planète.

Objectifs chiffrés

- Création d'une monnaie locale
- 30 utilisateurs d'ici fin 2017

Indicateurs DD

- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable

Contenu de l'action

Il existe plus de 30 monnaies locales actives en France, et plus de 5000 dans le monde...

Desbons d'achat de monnai el ocale sont achet é par les particuliers, et accept és par des professionnels adhérents, auprès d'une structure montée à cette effet.

C'est un outil d'échanges, régi par une Charte, non seulement économiques mais également humains et citoyens qui doit permettre la coopération des habitants dans des projets à court et long terme et renforcer l'appartenance au territoire. La monnaie peut être garantie par le dépôt des euros convertis dans une banque coopérative.

Les revenus du dépôt pourraient être utilisés pour favoriser le développement des projets retenus collectivement sur le territoire, financer le développement de l'économie locale.

Ressources pour l'action:

-http://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0204115317906-les-monnaies-locales-francaises-veulent-sortir-de-la-confidentialite-1087817. php

http://monnaie-locale-complementaire.net/france/ http://www.lelabo-ess.org/?+-Monnaie-locale-+...

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault - (Conseil de développement)

Partenaires

Orientations et mise en place de cette monnaie pilotéescollectivementparlescitoyens, les associations volontaires, les commerçants et entreprises, le Conseil de développement....

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire est un partenaire pivilégie

Budget prévisionnel

A déterminer en fonction du projet qui se met en place

Co-financement

A déterminer s'il y a lieu



Mettre en place des espaces de travail partagés de proximité (co-working)

Charte 2014-2025

Défi 3 : L'économie et l'emploi

objectif 3.4 : Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au Pays

Défi 5: L'exigence environnementale

objectif 5.3: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

- . Schéma de développment économique du Coeur d'Hérault
- . **Plan Climat Energie Territorial** (AXE 2 : Développer une autonomie du territoire et relocaliser l'économie)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Mutualiser les espaces et outils de travail et favoriseret développer les contacts, échanges et partages d'expériences
- Soutenir l'activité
- Re-créer du lien social, mettre en capacité le plus grand nombre, mieux mailler le territoire,
- Réduire les déplacements dans le cadre du travail

Objectifs chiffrés

- Ouverture de 100 postes de travail partagés

Indicateurs DD

- Part modale des déplacements domicile-travail
- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable

Contenu de l'action

Il s'agit de favoriser les rencontres improbables, d'innover dans un environnement incertain et de manière plus ouverte, d'associer les usagers à la production d'innovation, passer plus vite de l'idée au prototype, etc...

L'idée est de créer des espaces ouverts de rencontreset d'interface entre le sacteurs associatifs, économiques et culturels... et d'autres encore. Ces espaces doivent permettre d'une part le télétravail, d'autre part de faire naître et croître de nouveaux projets.

Ce sont par exemple les Living labs, Fab labs, medialabs, infolabs, EPNlabs, Tiers-Lieux Open source, espaces de co-Working et autres «Cantine» ... qui existent par ailleurs et constituent des lieux d'innovations.

Ressource pour l'action :

http://www.leplanb-montpeyroux.org/le-plan-b/ http://www.darwin-ecosysteme.fr/

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault

Partenaires

Conseil Régional et organismes liés (Transfert LR, ...)/Agence économique et pépinière d'entreprises innovantes / Chambres consulaires

Budget prévisionnel

Adéterminer selon les projets, une enveloppe d'environ 5000€ peut être prévue pour la première année.

Co-financement

Programme Leader Conseil Départemental de l'Hérault



Proposer un service public de maîtrise de l'énergie aux habitants

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.4: soutenir une croissance verte et solidaire **objectif 5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6: Aménagement, urbanisme, mobilité **objectif 6.1** : Construire et habiter autrement

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (*AXE 3 : Développer des énergies renouvelables territorialisées*)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Renseigner le grand public sur les économies et la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables,
- Développer la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'habitat

Objectifs chiffrés

- 500 personnes conseillées/informées par an
- 3 animations par an sur le territoire
- 2 équipes Défi Famille A Energie Positive par an

Indicateurs DD

- Accessibilité à un service aux publics essentiel
- -Prévenir la vulnérabilité des ménages à l'élévation du coût de l'énergie
- Emissions de GES à l'échelle du territoire
- Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique

Contenu de l'action

Depuis 2010, le Pays Coeur d'Hérault accueille des permanences de l'**Espace Info Energie**. Il s'agit de conseils indépendants et gratuits à destination des particuliers ou des collectivités.

Environ 2000 personnes ont ainsi bénéficié de ces conseils. Il s'agit d'un service indispensable pour accompagner une action de fond sur la rénovation des logements anciens du territoire et la construction de logements neufs.

Les actions menées sont à étendre:

- Accueillir le public dans une structure dédiée aux économies d'énergie
- Mettre à disposition du prêt de matériel de mesure des consommations d'énergie et d'eau
- Promouvoirleserviced'économied'énergieauprès de la population
- Accompagner le public en amont du projet d'amélioration énergétique du logement
- Proposer des animations d'information et sensibilisation lors d'événements inter-associatifs

Depuis 2013 chaque hiver est organisé le Défi Familles A Energie Positive: faire réaliser des économies à des foyers avec des gestes quotidiens sur l'utilisation de l'énergie dans la maison. Cette action a valeur démontrative auprès de chacun, elle est à développer et à faire évoluer pour multiplier son impact.

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault

Partenaires

Gefosat/ADEME/ConseilRégional/Intercommunalités / associations locales

Budget prévisionnel

40 000 € sur 4 ans

Co-financement

ADEME Conseil Départemantal Conseil Régional FEDER



Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.4: soutenir une croissance verte et solidaire **objectif 5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 3 : Développer des énergies renouvelables territorialisées)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Réduireles consommations d'énergie dans les bâtiments et l'éclairage publics
- Mettre à disposition des communes un service mutualisé de maîtrise de l'énergie
- Démultiplier le travail d'Hérault Energie

Objectifs chiffrés

- Création d'un poste de CEP
- XX économie d'énergie réalisée
- -10collectivitésaccompagnéesparaneffectuant des travaux

Indicateurs DD

- Emissions de GES à l'échelle du territoire
- Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique
- Part et répartition de la population vivant dans un espace aménagé durablement

Contenu de l'action

Volet atténuation"

Les collectivités territoriales doivent montrer l'exemple en matière de maîtrise de l'énergie et engager des travaux sur leur patrimoine. Encela, Hérault Energie est présente sur le terriroire et peut les accompagner, à la fois pour des diagnostics et pour des travaux (subventions). Le Pays peut être un relais a fin d'appuyer et démultiple r le travail d'Hérault Energie localement.

- Sensibiliser les élus et les employés municipaux aux économies d'énergie
- Suivre les consommations énergétiques des communes et optimiser les contrats de fourniture d'énergie
- Diagnostiquer l'ensemble du parc bâti des communes et préconiser des travaux d'économies d'énergie
- Conseiller et accompagner dès la conception de projets, les demandes de subventions pour amener à l'engagement de travaux
- Mettre en place un service mutualisé d'économied'énergiepouraccompagneràla programmation et au suivi de travaux

Chef de file

HéraultEnergie, appuidu SYDEL du Pays Coeur d'Hérault

Partenaires

ADEME/ConseilRégional/CAUE/GEFOSAT/Ecobatp LR / COFOR 34

Budget prévisionnel

50 000 € par an pour un poste de CEP

Co-financement

Conseil Régional Conseil Départemental Programme Leader / FEDER ADEME



ACTION 13 Élaborer une stratégie de développement local d'énergies renouvelables

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.2 : Inscrire le paysage au cœur des choix d'aménagement et de développement

objectif 5.4: soutenir une croissance verte et solidaire objectif 5.3: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 3 : Développer des énergies renouvelables territorialisées) Agenda 21 Clermontais/ Schéma des énergies renouvelalhes

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Réduire la dépendance aux énergies fossiles
- Installer des énergies renouvelables
- Développer une économie liée aux EnR

Objectifs chiffrés

- 2 installations en 2016
- 5 MW installés (au moins) en EnR en 2018

Indicateurs DD

- -Partdesénergiesrenouvelables dans la consommation énergétique du territoire
- Emissions de GES à l'échelle du territoire

Contenu de l'action

C'est une priorité forte pour contribuer aux objectifs d'un PCET et améliorer l'autonomie énergétique du territoire.

Plusieurs points sont importants:

- Avoir une connaissance fine des développements des EnR sur le territoire
- Étudier l'optimisation des systèmes de production existants (hydraulique, solaire...)
- Etudier les surfaces disponibles (toitures et terrains) pour le déploiement de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, en évitant la concurrence des sols
- Identifier les gisements pour le développement d'éoliennes de moyenne puissance
- Etudier les systèmes innovants et/ou démonstratifs (méthanisation)
- Dimensionner des installations au regard des besoins spécifiques du territoire
- Informeretsensibiliserleshabitantsauxcaractéristiquesetretombéeséconomiques desprojets d'énergie renouvelable

En 2016, un travail préalable avec l'Université Paul Valery de Montpellier va approfondir notre connaissance sur les énergies renouvelables du territoire, établir une prospective de le ur s développements. Les potentiels et les outils possibles à mettre en place seront proposés fin février 2016; une stratégie et des actions ciblées serontensuitedécidées, encohérence avecles objectifs du SRCAE.

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault / Collectivités territoriales

Partenaires

Régie d'électricité de Gignac / Energies Citoyennes / ADEME/DREAL./ConseilRégional/ENERCOOP/COFOR 34 / Gefosat / Acteurs de l'énergie

Budget prévisionnel

Animation : en lien avec le budget de l'action 17 (dont stage d'étudiant en 2016: 1750€). Unbudgetannueld'environ5000€peut-êtredéterminé pour soutenir des études de faisabilité.

Co-financement

Conseil Régional / Enercoop LR / Energie Partagée Programme Leader / ADEME



Faciliter l'implication des citoyens dans les projets de développement d'énergies renouvelables

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.4: soutenir une croissance verte et solidaire

objectif 5.3: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 3 : Développer des énergies renouvelables territorialisées)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Réduire la consommation d'énergie du territoire
- Promouvoir les énergies renouvelables

Objectifs chiffrés

- Puissance de **2,5MW installés** (2018)
- 2 projets développés

Indicateurs DD

- Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire
- Emissions de GES à l'échelle du territoire
- Part des actions de l'Agenda 21 initiées par des habitants ou des acteurs du territoire

Contenu de l'action

- Mettre à disposition du grand public une informationsurlesénergiesrenouvelables(aspects techniques, financiers, juridiques, réglementaires...)
- Souteniretaccompagnerles initiatives citoyennes pour le portage et le financement de projets collectifs d'énergies renouvelables
- Mettre à disposition de biens publics pour la réalisation d'installations
- Participer, à titre expérimental, au capital d'une société de projet (directement ou indirectement)
- Sensibiliser les jeunes publics aux énergies renouvelables

Ressources pour l'action: guide méthodologique du porteur de projet EnR

http://www.laregion.fr/epublication/194/35-guide-methodologique-du-porteur-de-projet-enr-cooperatif-et-solidaire.htm

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault / Conseil de développement

Partenaires

ADEME/ConseilRégional/ENERCOOP/COFOR 34/Associationslocales dont Energies citoyennes / Gefosat / Communes

Budget prévisionnel

Un budget de 8000€ peut être prévu pour 2016 afin de lancer une mobilisation et animation pour faire remonter ou émerger des projets Un fonds d'amorçage pour les projets peut être réfléchi également avec les acteurs impliqués.

Co-financement

Conseil Régional Programme Leader Enercoop LR / Energie Partagée

Action transversale!

ACTION 15

Elaboration d'une Charte forestière de territoire



Charte 2014-2025

Défi 4 : L'agriculture

objectif 4.3: Définir et mettre en oeuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valleur ajoutée économique

objectif 4.4 : Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.2: Inscrire le paysage au cœur des choix d'aménagement et de développement

objectif 5.4: soutenir une croissance verte et solidaire **objectif 5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 3 : Développer des énergies renouvelables territorialisées)

Plan d'Approvisionnemnet Territorial Lodévois et Larzac

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Prise en compte de la forêt dans l'aménagement du territoire aux différentes échelles
- Amélioration de la gestion des forêts et des espaces naturels
- Structuration de la filière bois-énergie

Objectifs chiffrés

- 1 Charte forestière Territoriale réalisée
- 60% des acteurs concernés réunis

Indicateurs DD

- -Surface des espaces identifiés à enjeux et part de celles-ci couvertes par une mesure de gestion durable
- -Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire

Contenu de l'action

La Charte Forestière de Territoire consiste en la mise en œuvre sur un territoire d'une politique forestière globale au travers d'un programme d'actions pluriannuel où les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux de la forêt sont pris en compte. Depuis sa création au travers de la Loi d'Orientation sur la forêt n° 2001-602 du 9 juillet 2001, cet outil a été adopté par plus de 100 territoires en France.

Il s'agit de:

- Valoriseraumieuxsonpatrimoineforestieretdéfinir une véritable politique forestière durable
- Elaborerun pland'actions concret (réorganisation parcellaire, desserte, structuration de la filière bois, accueilen forêt...) et négocier des financements attractifs pour sa mise en œuvre

Il s'agit d'un cadre et d'une structuration qui coordonne des actions. La Charte forestière est ce cadre d'échanges puis d'élaboration d'actions territoriales.

Lesstructures engagées dans une Chartepeuvent l'être à des degrés de réflexion et d'avancement différents. Il peut y avoir des actions lancées en phase de préfiguration de la Charte. Les Communes Forestières sont animatrices du réseau des chartes et peuvent appuyer dans l'élaboration de la Charte

Chef de file

Collectivités territoriales/ SYDEL du Pays Coeur d'Hérault

Partenaires

INtercommunalités/ COFOR 34 / Conseil Régional / ADEME / Associations locales

Budget prévisionnel

70 000 € pour l'élaboration de la CFT, à la fois de l'animation territoriale, de l'acquisition et du traitement de données, ainsi que des prestations.

Un appel à projet devrait être lancé en 2016.

Co-financement

Conseil Régional / FEADER : 90% Sydel du Pays Coeur d'Hérault : 10%



Développer une filière locale de bois-énergie pour le chauffage – plateforme bois

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.4: soutenir une croissance verte et solidaire **objectif 5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

objectif 5.4: soutenir une croissance verte et solidaire

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 3 : Développer des énergies renouvelables territorialisées)

Agenda 21 Clermontais/ Schéma des énergies renouvelalhes

Plan d'Approvisionnement Territorial Lodévois et Larzac

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

Organiser une filière « bois-énergie » pour le chauffage des bâtiments communaux et logements

Objectifs chiffrés

- 1 Plate-forme «bois» installée
- -1MW depuissance installée en boisénergie (réseau de chaleur)

Indicateurs DD

- Contribution à la trame écologique nationale et régionale
- -Partdesénergiesrenouvelablesdanslaconsommation énergétique du territoire

Contenu de l'action

Dans le cadre de la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial pour la filière bois, encoursenLodévoisetLarzac, une réflexion sur l'implantation d'une plateforme bois (énergie) s'est développée à l'échelle du Pays.

Plusieurs aspects sont à développer :

- Diffuser une information présentant les atouts du bois énergie pour le territoire auprès du publicetorganiser des visites d'installation existantes aux élus
- Accompagner le territoire sur la faisabilité et l'implantation de la plateforme, ou de plateformes de différents types
- Identifier les possibilités de développement de réseaux de chaleur bois et d'installation de chaufferies collectives
- Accompagner de porteurs de projet, aide à la rédactionetaufinancement du cahier des charges des études et pour le montage financier du projet

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault / Hérault énergie

Partenaires

Région LR/DRAAF/ADEME/ONF/CRPF/COFOR 34/ Communes / Professionnels du bois énergie / Installateurs

Budget prévisionnel

Il s'intégre à la réalisation de la CFT

Co-financement

Conseil Régional Programme Leader Fonds Chaleur de l'ADEME

ACTION 17 Action transversale! Approuver et mettre en oeuvre un Schéma de Cohérence Territoriale «Facteur 4»

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.3: S'engager dans une démarche «territoire **en transition»**

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité **objectif 6.1 :** Construire et habiter autrement **objectif 6.2 :** Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 4 : Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables)

Schema de Cohérence Territoriale

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Réaliser des économies d'énergie
- Réduire les émissions de GES
- Innover dans les formes urbaines économes
- Construire un territoire de proximité

Objectifs chiffrés

- 1 SCOT intégrant des orientations «facteur 4»
- -Réduction de 10% de GES par l'application du SCOT

Indicateurs DD

- Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire
- Emissions de GES à l'échelle du territoire
- Part et répartition de la population vivant dans un espace aménagé durablement

Contenu de l'action

LeSCOTestunoutiltransversalquiabordelesthèmes de l'environnement, de l'habitat, de l'aménagement, de l'économie... Cet ensemble sera approfondi au travers du prisme climat-énergie, afin de construire un document d'urbanisme ayant un impact sur le réchauffement climatique.

Dès lors, le SCOT Cœur d'Hérault devra définir des objectifs de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gazà effet de serre grâce à des orientations et des prescriptions qu'il établira dans son Document d'Orientations et d'Objectifs (opposable aux tiers).

Il estaidéence la parune expertises pécifique dans le cadre d'un projet de recherche de l'ADEME. Cettemission ai de ra à traduire opérationnellement les orientations du SCOT vers les documents de planification, sur le volet énergie et climat

L'objectif est une prise en compte réelle des enjeux énergétiques et climatiques par le territoire et de ses vulnérabilités, qui concrétise l'action suivante (18). Cela se fera au fur et à mesure du SCOT, à partir d'un diagnostic spécifique du point de vue énergétique et climatique.

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault et EPCI

Partenaires

INtercommunalités/ConseilDépartemental/ADEME / DREAL / DDTM /

Expertise: BURGEAP/QuelleVille/LATTS/Futurible/IUAR LeLieu

Budget prévisionnel

200 000 € pour la durée du SCOT

Co-financement

ADEME Sydel du Pays Coeur d'Hérault Conseil Départemental

ACTION 18 Intégrer les questions énergétiques et climatiques dans l'ensemble des documents de planification et de programmation

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

-objectif5.3: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité - objectif 6.1 : Construire et habiter autrement - objectif 6.2 : Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 4: Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables)

Schema de Cohérence Territoriale

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Produire desorientations et des zonages favorisant les économies d'énergies
- Proposer des modèles d'aménagement, des quartiers et des formes urbaines économes
- Encourager les opérations de requalification et de rénovation des centres villes et villages

Objectifs chiffrés

- -50% documents d'urbanisme intégrant le climat et l'énergie
- -3 Programmes Locaux d'Habitat intégrant également ces enjeux

Indicateurs DD

- Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire
- Emissions de GES à l'échelle du territoire

Contenu de l'action

PlanLocauxd'Urbanisme(I), ProgrammesLocaux del'Habitat, SCoT,...l'ensemble des documents de planification et de programmation doivent intégrer les enjeux énergétiques et climatiques. Les opérations d'aménagement, et d'urbanisme (ZAC, ZAE, lotissments ou coonstructions individuelles...)doiventêtreconçus dans une perspective de maîtrise de l'énergie, de prise en compte des vulnérabilités du territoire (inondations, réchauffement, sécheresses...), et des principes d'urbanisme bioclimatique.

Ressources pour l'action:

- . Démarche BIMBY http://bimby.fr/
- . Document HESPUL pour les projets d'aménage-
- -Priseen compted ubio-climatisme et desapports solaires dans un projet d'aménagement/Photovoltaïque et optimisation des réseaux de distribution/ Les réseaux de chaleur et le bois-énergie/Prise en compte de l'énergie / démarche AEU2

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault et Intercommunalités

Partenaires

Communes / Intercommunalités / DDTM / ADEME / DREAL / Conseil Régional / CAUE / Associations locales

Budget prévisionnel

En lien avec l'action 17

Co-financement

sans objet

Prévenir les inondations et déveloper une culture du risque

Charte 2014-2025

Défi 4: L'agriculture

- **objectif 4.4** : Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi 5 : L'exigence environnementale

- **objectif 5.1**: Oeuvrer pour un développement durable

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité - objectif 6.1 : Construire et habiter autrement

Inscription dans un schéma

Schémas d'Aménagement et Gestion des Eaux Plan Climat Energie Territorial (AXE 5 : Préserver nos ressources)

Plans Prévention Risques

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Prévenir les habitants du risque inondation
- ●Intégrer le risque dans l'urbanisme local, projets et documents
- Couvrir le territoire par les documents correspondants
- Prendre en compte le ruissellement dans les documents d'urbanisme et de planification

Objectifs chiffrés

- 20 communes couvertes par un PPRI
- 77 communes couverts par un PCS
- 1 volet risque dans le SCOT

Indicateurs DD

- Part des habitants couvert par des plans de prévention
- -Intégration des risques dans les politiques d'aménagement et de développement locales

Contenu de l'action

Dans PCET, il y a «C», qui signifie climat; et le climat méditerranéen se caractérise notamment par des épisodes pluvieux particulièrement violents qui entrainent des inondations brutales et de grande ampleur. Dans le cadre de leurs prospectives sur le changement climatique, les scientifiques mettent en gardesurunrenforcement possible de ces phénomènes extrêmes.

La prise en compte du risque inondation dans les politiques territoriales du bassin méditerranéen apparaît d'autant plus nécessaire.

 Développer les outils de prévention des inondations et du ruissellement

Le territoire est particulièrement exposé au risque inondation, parles débordements des cours d'eau ou par le seul ruissellement tant les précipitations sont intenses.

L'objectifdel'actionest de couvrir l'ensemble duterritoire par les outils de prévention des inondations:

- -Finaliser la couverture par des PPRi (Plande Prévention des Risques inondations) pour toutes les communes, afin d'intégrer le risque inondation au cœur des documents d'urbanisme à travers un zonage et des prescriptions adaptées
- Intégrer le ruissellement dans les documents urbanisme à travers un zonage du risque ruissellement, des principes d'aménagement à intégrer aux PLU, et des principes de gestion à intégrer aux PCS.
- Maintenir une culture du risque

La culture du risque est un paramètre essentiel dans la prévention, notemment des inondations, par la prisedeconscience qu'elle induitauprès de la population et de ses représentants.

Des actions de sensibilisation aux risques - inondation, incendies, glissements de terrains... - sont à engager auprès du grand public (matérialisation des repères de crues ou de feux, expositions, conférences), et également auprès des scolaires par des animations spécifiques.

Le monde associatif pourra être sollicité notamment dans le cadre de programme d'éducation à l'environnement et au développement durable (cf action 3)

Contenu de l'action (suite)

 Préserver le fonctionnement naturel des cours d'eau

L'objectif est de conforter le fonctionnement naturel des cours d'eau par la préservation des zones d'expansion de crues qui permettent de limiter les débits à l'aval, et de limiter la production d'embâcles et les érosions des berges par un entretien régulier des cours d'eau.

Il se traduira par un schéma d'intervention sur les différents cours d'eau du territoire, qui devra être mis en œuvre par la collectivité dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à compter de 2018. La coordination des interventions devra être assurée à l'échelle du bassin de l'Hérault.

Finaliser la couverture par les PCS (Plan Communaux de Sauvegarde) pour toutes les communes, afin de pouvoir gérer au mieux les situations de crise. Il s'agit de planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques et des moyens disponibles.

Le risque incendie fait donc partie de la culture du risque a développer.

Un niveau d'intervention intercommunal sera certainement nécessaire à définir.

Chef de file

SM Bassin Fleuve Hérault / SM du Bassin du Lez Mosson

Partenaires

Communautés de communes & Communes / Syndicatsviticoles/CENLR/Associationslocales/Chambred'agriculture/professionagricole

Budget prévisionnel

Liées à la mise en place et la mise en oeuvre des SDAGE et SAGE et donc propres aux structures compétentes en la matière.

CoordinationaveclesSyndicatsdeBassinsetles EPCI, le Pays pourra intervenir le cas échéant.

Co-financement

Agence de l'Eau Conseil Régional et Départemental Programme Leader



Lutter contre l'imperméabilisation des sols et inscrire le ruissellement dans l'aménagement

Charte 2014-2025

Défi 4 : L'agriculture

objectif 4.4 : Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.1: Oeuvrer pour un développement durable

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité **objectif 6.1** : Construire et habiter autrement

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 5 : Préserver nos ressources)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Permettre le ruissellement des eaux pluviales
- Améliorer le fonctionnement climatique et des sols
- Disponibilité des sols fertiles et des nappes aquifères
- Prévention des inondations (réduire la quantité et la vitesse de l'eau qui s'écoule)

Objectifs chiffrés

- 100% des acteurs de l'aménagement informés
- -40% des documents d'urbanisme comprenant des dispositions relatives à l'imperméabilisation et aux ruissellements

Indicateurs DD

- Contribution à la trame écologique nationale et régionale
- Consommation mensuelle moyenne en eau potable par habitant
- Diminution de l'artificialisation des sols
- Part et répartition de la population vivant dans un espace aménagé durablement

Contenu de l'action

Les sols sont recouverts par des infrastructures toujours plus nombreuses, ce qui a pour effet de les «imperméabiliser». Ainsire couvert, le sol ne peut plus remplir ses fonctions naturelles: évaporation, infiltration, et accentue le ruissellement.

Il s'agit de mettre en œuvre des pratiques par leur intégration dans l'aménagement du territoire et la conception de l'urbanisation: utilisation de matériaux perméables, généralisation des systèmes de récupération de l'eau naturel...

La lutte contre les inondations dues aux ruissellements, dans les documents d'urbanisme locaux est également à intégrer.

Il s'agit également de la mise en œuvre de mesures decompensation le caséchéant, comme destoitures végétalisées.

Il est important de bien informer sur les problématiques et les pratiques, et de veiller à la rédaction des documents et à leur mise en oeuvre.

Ressourcespourl'actions: «Lignesdirectricesconcernant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer ou compenser l'imperméabilisation des sols » – information de la Commission Européenne Environnement, 2012

Chef de file

Intercommunalités - SYDEL du Pays Coeur d'Hérault

Partenaires

DREAL - Agence de l'eau - ADEME - Conseil Régional et Départementale - Terres Vivantes - Conseil de Développement

Budget prévisionnel

2000€ en premier lieu, pour une plaquette diffusable aux acteurs locaux de l'aménagement et de l'urbanisme

Co-financement

Conseil Régional et Départemental

ACTION 21 Action transversale!



Favoriser l'éco-construction et l'éco-rénovation (construire et habiter autrement)

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif5.3: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité

objectif 6.1: Construire et habiter autrement

objectif 6.2 : Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires

Inscription dans un schéma

Schéma de développement économique du Coeur d'Hérault Plan Climat Energie Territorial (AXE 4 : Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Développer un habitat de qualité et performant
- Développer une filière d'éco construction/rénovation pérenne
- Oévelopper des innovations techniques et d'usages

Objectifs chiffrés

- -6 formations paran à une ou destechniques d'écoconstruction
- 4 animations par an
- 1 chantier démontratif par an

Indicateurs DD

- Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire
- Emissions de GES à l'échelle du territoire
- Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable

Contenu de l'action

Action déjà engagée depuis 2012 notamment sur les aspects suivants :

- Faire connaître l'éco-construction : guide publié, présence à des foires et évènements locaux, foire virtuelle
- Groupe d'entreprises locales mobilisées

Actions à développer :

- Accompagner les habitants et collectivités dans le choix de l'éco construction/rénovation
- Organiserdesvoyages d'études pour les professionnels et les élus du territoire
- Développer la formation des professionnels, des jeunes
- Développer des chantiers démonstratifs (exemple maison des associations en paille de Fontès)
- Accompagner l'innovation de produits et de techniques

Ressource pour l'action : Charte éco-construction du Conseil Régional

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault

Partenaires

Artisans*/ECOBATPLR/CAPEB/FFB/ADEME/Collectivités

(*Groupe de travail éco-construction : artisans du Cœur d'Hérault)

Budget prévisionnel

50 000 € sur 3 ans

Co-financement

ADEME

Conseil Régional

Programme Leader

ACTION 22 Action transversale!





Renforce ou engager un programme de rénovation énergétique sur le territoire

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif5.3: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité

objectif 6.1: Construire et habiter autrement

objectif 6.2 : Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 4 : Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables)

Rénovissime en Vallée de l'Hérault - volet correspondant

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Améliorer la performance énergétique des logements
- Diminuer les émissions de GES
- Développer l'activité et l'emploi local
- Renovation du Parc immobilier du territoire

Objectifs chiffrés

- -6%delogementsrénovés sous l'angle énergétique par an
- 25% de réduction de la facture énergétique des logements

Indicateurs DD

- Réduire les émissions de GES à l'échelle du territoire
- Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique

Contenu de l'action

Des Programmes Locaux de l'Habitat sont en cours, et la Vallée de l'Hérault a développé un Programme d'Intérêt Général «Rénovissime», qui comporte une volet de rénovation énergétique. Une OPAH «Défi travaux» commence sur le Lodévois et Larzac. Cette action pourrait être étendue sur le parc de logements du territoire :

- Identifier et diagnostiquer les besoins en rénovation (parc plus ancien et déperditif)
- Développer, au travers des programmes locaux d'aides spécifiques, la rénovation énergétique des logements
- Définir des critères d'aides pour orienter vers les éco matériaux
- Etudier la possibilité de création d'un groupement de commandes (mutualisation des coûts « matériaux » et « travaux »)

Ressources pour l'actions: Ministère du Développement Durable / Plateformes de rénovation énergétique

Chef de file

Intercommunalités

Partenaires

Artisanslocaux/ADEME/ConseilRégional/Conseil Départemental/Intercommunalités/Hérault Energie/Herault Habitat

Budget prévisionnel

Il est propre à chaque EPCI et sa programmation. 10000€ peuvent être mobilisé pour une mission d'accompagnement sur l'action à mener à l'échelle du Pays.

Rénovissime: 150 000€ par an engagé

Co-financement

Fonds Européens Conseil Régional Conseil Départemental ADEME



P

Accompagner et aider les habitants en situation de précarité énergétique

Charte 2014-2025

Défi 5: L'exigence environnementale **objectif5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité **objectif 6.1 :** Construire et habiter autrement **objectif 6.2 :** Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 4 : Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Réduire les consommations d'énergie,
- Réduire la fracture énergétique territoriale

Objectifs chiffrés

- 50 interventions avec travaux par an
- 10% de ménages précarisés aidés par an

Indicateurs DD

- Réduction de la vulnérabilité des ménages à l'élévation du coût de l'énergie
- Développement de la cohésion sociale

Contenu de l'action

De nombreux ménages se trouvent dans la situation de ne plus pouvoir payer leurs factures énergétiques, pour leur logement ou leurs déplacements. La facture énergétique tend à augmenter, et la part de la précarité sur le territoire également. Ils'agit à la fois d'intervenir auprès des ménages par des aides mais également par un accompagnement qui permettent de diminuer la vulnérabilité des personnes.

Cela peut se faire notamment par:

- ●La création d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, qui identifie les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagne vers des solutions et dispositifs (conseils, travaux) répondant à leurs problématiques
- La mobilisation de fonds d'aides spécifiques
- La mise en œuvre de solidarités locales

Ressourcespourl'action: CLER-Réseau RAPPEL

Chef de file

SYDEL du Pays Coeur d'Hérault

Partenaires

Conseil Départemental (Fonds Social Logement et FATMEE) / Intercommunalités / CCAS / Gefosat / Fondation Abbé Pierre / Associations locales / Compagnons bâtis seurs

Budget prévisionnel

5000€ pour un accompagnement à l'élaboration d'un plan d'actions

20000€ par an pourrait constituer un premier fonds d'interventions spécifique

Co-financement

ADEME Conseil Régional CARSAT

Fonds européens - programme Leader

Action transversale!

ACTION 24

Pays Cour d'Hérault Plan Chian Entrelle Trentophi

Prévention et gestion territoriale des déchets

Charte 2014-2025

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif5.1: Oeuvrer pour un développement durable **objectif5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité **objectif 6.1 :** Construire et habiter autrement

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (*AXE* 5 : *Préserver nos ressources*)

Programme local de prévention des déchet Programme Zéro Déchets Zéro Gaspillage

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Diminuer les quantités de déchets produits sur le territoire
- Limiter le transport et les quantités de déchets résiduels
- Traiter nos déchets localement
- Fairedenos déchets une ressource créatrice d'emploi
- Préserver les ressources naturelles

Objectifs chiffrés

- 10% de réduction de la production des déchets ménagers
- 65% des déchets produits sur le territoire valorisés
- 50 % de diminution des déchets enfouis

Indicateurs DD

- -Quantitédedéchetsménagersetassimiléscollectés par habitant
- Emissions de GES du territoire

Partenaires

Intercommunalités & communes / Conseil Départemental/Associations EEDD/Organismes professionnels / ADEME / DDAF/ DREAL

Contenu de l'action

Le territoire est engagé dans une démarche globale de gestion des déchets depuis la création en 1998 du Syndicat Mixte Centre Hérault, avec la compétence detri, valorisation et compostage des déchets ménagers. Il est lauréat de l'appel à projet « zéro gaspillage, zérodéchet » (2015-Ministère de l'écologie et du développement durable). Actuellement le taux devalorisation des déchets locaux est de 45,7%, (objectif de la Loi Grenelle II). Des marges de progrès ont été identifiés, afin de continuer à diminuer les quantités de déchets et d'augmenter les valorisations locales.

- un programme local de valorisation des biodéchets sous forme de compost de qualité avec une plateforme de compostage; ce compost est certifié matière fertilisante utilisable en agriculture biologique
- la mise en place d'un réseau de points de tri (320) et de déchetteries (11) pour les recyclables
- une installation de Stockage des Déchets Non Dangereux(ISDND)aveclarecherched'unnouveau site après la fermeture de l'existant en 2022
- un site d'accueil pour la gestion des inertes
- accompagnement de la Ressourcerie Coeur d'Hérault,
- des actions de sensibilisation envers les administrés, les professionnels et les scolaires.
- favoriser l'intégration du modèle de l'économie circulaire au niveau territorial en vue de lutter contre le gaspillagenotammentalimentaire, de développer des recettes issues de la prévention et de la valorisation et de créer des emplois locaux : programme d'action et animation d'un comité territorial de concertation
- ●l'engagementdansdesréseauxd'acteursnationaux et internationaux

Chef de file

Syndicat Mixte Centre Hérault

Budget prévisionnel

Le SMCH a son propre budget et gére à la fois sonfonctionnement et ses investissements.

Co-financement

Conseil Régional / ADEME / Département / Europe

"Volet adaptation" Pays Cour d'Hérault PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL



Développer la sobriété dans l'usage de la ressource en eau

Charte 2014-2025

Défi 4 : L'agriculture

objectif 4.4: Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif5.1: Oeuvrer pour un développement durable **objectif5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité **objectif 6.1** : Construire et habiter autrement

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 5 : Préserver nos ressources)

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Economiser la ressource en eau potable
- Améliorer les rendements
- Rationnaliser l'irrigation
- Ne plus urbaniser les secteurs irrigués

Objectifs chiffrés

- % d'assiduité des partenaires
- 80% des réseaux amené 75% de rendement

Indicateurs DD

- Consommation mensuelle moyenne en eau potable par habitant
- Part des masses d'eau en bon état écologique

Contenu de l'action

En amont, un apport de connaissance et des orientations sur la ressource en eau seront transmises par les SM de Bassins (étude des volumes prélevables, SAGES)

Ils'agit de travailler avec les utilisateurs privés par la sensibilisation; mais aussi avec les producteurs et les collectivités, notamment sur les rendements en eau potable (fuites du réseau), l'irrigation... Les mots clés sont sobriété et rendements, et des schémas directeurs devront être établis. Ainsi des tarifs diférenciés de l'eau pourraient être envisagés.

Parexemple, l'ASA de Gignaca modernis éle dispositif d'irrigation, 80% des agriculteurs ontopté pour le goutte à goutte (20 millions de m³ économis és par an), ce qui permet de multiplier le débit de l'Hérault à l'aval de la prise d'eau. Des bénéfices sur la maîtrise de la qualité du raisin, sur les rendements viticoles et sur l'organisation du travail, l'érosion des sols…ont été réalisés. Coût de l'opération: 13,4 M€, dont 3,2 apportés par l'Agence de l'eau.

Chef de file

Syndicats Mixtes de Bassins / Intercommunalités

Partenaires

Communes / Intercommunalités / ADEME / Agence de l'Eau / SYDEL / Habitants / / Association Climatologique de l'Hérault / Chambre d'agriculture et Syndicats viticoles / Associations locales

Budget prévisionnel

à déterminer avec les acteurs concernés

Co-financement

Agence de l'Eau Conseil Départemental FEADER



Animation et information sur la ressource en eau

Charte 2014-2025

Défi 4 : L'agriculture

objectif 4.4: Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi 5: L'exigence environnementale

objectif5.1: Oeuvrer pour un développement durable **objectif5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité **objectif 6.1 :** Construire et habiter autrement

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 5 : Préserver nos ressources)

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Responsabiliser et impliquer les personnes sur la question de la ressource en eau
- Faire émerger des initiatives citoyennes ou publiques

Objectifs chiffrés

- 4 animations par an sur le territoire
- 1 initiative soutenue par an

Indicateurs DD

- Consommation mensuelle moyenne en eau potable par habitant

Contenu de l'action

Qualité et coûts de l'eau, biodiversité, inondations... il s'agit de découvrir toutes les questions qui entourent l'eau, dans notre vie quotidienne et sur notre territoire. Il s'agit aussi de pouvoir s'exprimer et faire des propositions pour gérer cette ressource si précieuse pour la vie

Des expositions, des animations et des discussions peuvent être proposées sur le territoire, à la demande desorganismes comme l'Agence de l'eau, des collectivités, ou à l'initiative des assocations locales.

Chacun peut adopter des gestes simples en faveur de la ressource en eau. Avec des moyens réduits, il est possible d'aménager le logement et le jardin pour les rendre plus économes, et faire évoluer les habitudes et s'impliquer pour agir collectivement.

EN2015 plusieurs CPIE, avec l'Agence de l'eau, ontréalisé des animations et consultations citoyennes, autour de «L'eau pour tous, tous pour l'eau», dans le cadre des prochains Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (2016-2020).

Les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable sont les plus à même des réaliser ces actions, en lien avec les SAGE.

Ressource pour l'action: http://www.sauvonsleau. fr/jcms/c_5076/languedoc-roussillon#.VRQZBuHyusA

Chef de file

Syndicats Mixtes de Bassins / ntercommunalités

Partenaires

Agence de l'eau / Conseil Départemental / Conseil Régional/Chambres consulaires / Associations locales

Budget prévisionnel

A minima, environ 5000€ peuvent être prévus chaque année

Co-financement

Agence de l'Eau Conseil Départemental

eaux

Développer la récupération des eaux de pluie et leurs réemplois

Charte 2014-2025

Défi 4: L'agriculture

objectif 4.4: Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif5.1: Oeuvrer pour un développement durable **objectif5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité **objectif 6.1** : Construire et habiter autrement

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 5 : Préserver nos ressources)

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Economiser la ressource en eau
- Développerdessolutionstechniques d'économie en eau

Objectifs chiffrés

- 2 actions exemplaires d'ici 2017
- 5 à 10 récupérateurs installés par an

Indicateurs DD

- Consommation mensuelle moyenne en eau par habitant
- Part des masses d'eau en bon état écologique

Contenu de l'action

Au travers de l'information et de la sensibilisation, maiségalement des documents d'urbanismelocaux et des schémas relatifs à l'eau, ils'agit d'inciter à la récupération d'eau. Mêmes iles besoins les plus importants ne correspondent pas saisonnièrement aux quantités les plus disponibles, certaines saisons peuvent être propices au stockage et des solutions techniques réfléchies, comme les récupérateurs enterrés.

Des collectivités ou des structures, comme le LycéeAgricole, ou des entreprises peuvent montrer l'exemple et expériment et des solutions. Des exemples locaux existants peuvent servir d'appui à la mise en place de tels systèmes

Cela peut se faire également par l'engagement d'une campagne de soutien à l'achat et l'installation de récupérateurs, avec pour l'occasion une campagne de sensibilisation à l'économie en eau.

Chef de file

INtercommunalités

Partenaires

Agence de l'eau/Conseil Départemental/Conseil Régional/Syndicat de Bassin du Fleuve hérault/ Associations locales

Budget prévisionnel

Une première expérimentation peut se faire, avec un budget initial de 15 000€ environ.

Ensuite un budget pour une action de plus grande envergure est à élaborer.

Co-financement

Programme Leader Agence de l'eau Conseil Départemental

ACTION 28 Accélerer la mise en place des réseaux séparatifs des eaux

Charte 2014-2025

Défi 4 : L'agriculture

objectif 4.4 : Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.1: Oeuvrer pour un développement durable **objectif 5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité **objectif 6.1** : Construire et habiter autrement

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 5 : Préserver nos ressources)

Contrat de rivière - SAGE Hérault

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Réduire la pollution des milieux naturels par les eaux usées non-traitées
- Mieux maîtriser le flux et sa concentration en pollution
- Mieux adapter la capacité des stations d'épuration

Objectifs chiffrés

- % d'assiduité des partenaires
- avancement du dossier

Indicateurs DD

- Consommation mensuelle moyenne en eau potable par habitant
- Part des masses d'eau en bon état écologique
- Part et répartition de la population vivant dans un

espace aménagé durablement

Contenu de l'action

C'est une obligation légale: les réseaux neufs sont donc construits pour cela. Sur les réseaux anciens, les schémas permettent une mise ne oeuvre petit à petit. Le Syndicat Mixte du Bassin Fleuve Héraultest partenaire, par le Contrat de rivière, par une planification et une programmation.

Celaconsisteàcollecterséparémentleseauxusées issues des utilisations domestiques de l'eau potable et les eaux pluviales (eaux de ruissellement et toitures, de surverse de mare, de drainage, etc.). Un avantage est d'éviter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel lorsqu'il pleut. Le réseau séparatif permet de mieux gérer les brutales variations de débit dues aux fortes pluies et d'éviter ainsi les débordements d'eaux usées vers le milieu naturel. De plus, il permet de mieux adapter la capacité des stations d'épuration et les traitements en fonction de l'origine de l'eau : eaux usées issues des utilisations domestiques de l'eau potable(WC, salledebains, cuisine, buanderie, etc.) ou eaux pluviales (eaux de ruissellement et toitures, de drainage, etc.).

Il s'agit d'accélérer la mise en place de ces réseaux sur le territoire, au travers de la planification Départementale et des priorités des Syndicats Mixtes de bassins.

Chef de file

Syndicat de Bassin du Fleuve Hérault , autres Syndicats de Bassins/ EPCI

Partenaires

Agence de l'eau / Département / Région / associations d'environnement / Communes

Budget prévisionnel

Les budgets sont prévus par le Contrat de rivière entre les partenaires

Co-financement

Etat/Agence de l'Eau/Conseil Régional et Départemental

2015, 2016, 2017, 2018

Pays Ceur d'Hérault

Adapter les pratiques, les cultures et plantations au climat

Charte 2014-2025

Défi 4: L'agriculture

objectif 4.4: Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.1: Oeuvrer pour un développement durable **objectif 5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité **objectif 6.1** : Construire et habiter autrement

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (*AXE* 5 : *Préserver nos ressources*)

PAEC et MAEC - Causses méridionaux, Garrigues, Salagou

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Economiser les ressources
- Utilisation efficiente des ressources

Objectifs chiffrés

- ...

-

Indicateurs DD

- Contribution à la trame écologique nationale et régionale
- Surface des espaces identifiés à enjeux et part de celles-cicouvertes par une mesure de gestion durable

Contenu de l'action

Cela s'adresse à l'ensemble du territoire, agriculteurs et viticulteurs au premier plan, mais également les jardiniers, les collectivités qui entretiennement des espaces verts et des fleurissements.

Cette action est en correspondance avec les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques, portés par différentes structures. Ces programmes ont pour objectifs l'évolution des pratiques culturales pour préserver la biodiversité, les équilibres agroécologiques, diminuer l'usage des produits phytosanitaires, économiser l'eau... D'autres projets plus pontuels, comme la Charteagro-écologique portée par le Syndicat de l'AOC Languedoc entre aussi dans le cadre de cette action.

De telles initiatives doivent être appuyées et étendues sur le territoire.

Il s'agit aussi de s'appuyer sur les structures et les initiaves locales existantes, et qui touchent les publics au plus près.

La mise en place d'une «pépinière intercommunale» ou d'une «maison des graine et des plants» est par exemple évoqué.

Chef de file

(Conseil de développement)

Partenaires

Chambre d'Agriculture/SM Salagou/CPIE Causses Méridionaux/Syndicats viticoles, Demain la terre, Terresvivantes, Paysarbres, Manufacture despaysages.../ Communautés de communes /Agence de l'eau/ Conseil Régional et Départemental

Associations et organismes liées à l'agriculture biologique et alternative

Budget prévisionnel

Ilssontportéspardifférentes structures porteuses. Un budget d'appui à la visibilité des ces PAEC peut être mobilisé à l'échelle du Pays.

Co-financement

Fonds Européens - Programme Leader

Action transversale! **ACTION 30** Accompagner à la lutte contre les pollutions de l'eau (pesticides, phyto-sanitaires...)

Charte 2014-2025

Défi 4 : L'agriculture

objectif 4.4: Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif 5.1: Oeuvrer pour un développement durable objectif 5.3 : S'engager dans une démarche «territoire

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité obiectif 6.1: Construire et habiter autrement

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 5 : Préserver nos ressources)

Contrat Local de Santé - axe Environnement, thématique «Risques liés aux pesticides»

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Préserverla qualité des eaux, la santé des habitants et des écosystèmes
- Réduction des émissions de GES

Objectifs chiffrés

- -20 collectivités en gagées dans une politique zérophyto
- 10 démarches collectives engagées
- 40 % d'agriculteurs en bio ou raisonnée

Indicateurs DD

- Part des masses d'eau en bon état écologique

Contenu de l'action

Dans le cadre de la politique zéro-phyto à 2017, il s'agit de mettre ne place des réductions générales de l'usage des pesticides, que ce soit pour l'agriculture (dans les PAEC) ou pour l'entretien des jardins et des espacesverts. Desformations, desdémarches desensibilisation peuvent être menées pour faire connaître les bonnes pratiques de jardinage et notamment d'autrestechniques de désherbage comme le paillage, désherbage mécanique ou thermique, etc... Al'échellerégionale, une charte "Objectifs Zéro Phyto dansnosvillesetvillages" est proposée aux collectivitésduLanguedoc-Roussillonquis'engagentàréduire leur utilisation de produits phytosanitaires.

Cette charte est animée par la FREDON (http://www. fredonlr.com/zna/index_zna.html)

Il s'agit donc de diffuser et démultiplier la mise en place de cette charte sur le territoire.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat Local de Santé et de sa thématique «santé-environnement» une enquête de terrain va être ménée sur l'influence des trajectoiresfamilialesetterritorialessurlesréticences au changement de pratiques dans le domaine des phytosanitaires (proposition de recherche dans le cadreduplanEcophyto).LePaysestterritoired'étude dans ce travail.

Chef de file

Chambre d'agriculture / Syndicat Fleuve hérault / SYDEL

Partenaires

Chambre d'agriculture / Syndicats viticoles / Syndicats mixtes / Conseil Régional / FREDON LR/ ARS / Intercommunalités/Communes/Conseildedéveloppement / Associations locales

Budget prévisionnel

2000€ pour la première année: diffusion d'information, relais de la Charte Régional

Co-financement

Selon les actions projetées, Leader peut-être mobilisé, le FEADER également.

ACTION 31 Favoriser les pratiques qui préserve d'Héraulit développent la biodiversité et la qualité des sols

Charte 2014-2025

Défi 4 : L'agriculture

objectif 4.4: Prendre en compte l'environnement, résolument

Défi 5 : L'exigence environnementale

objectif5.1: Oeuvrer pour un développement durable **objectif5.3**: S'engager dans une démarche «territoire en transition»

Défi 6 : L'urbanisme, le logement et la mobilité **objectif 6.1** : Construire et habiter autrement

Inscription dans un schéma

Plan Climat Energie Territorial (AXE 5 : Préserver nos ressources)

Finalités Développement Durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohesion sociale et solidarité
- Mode de production et de consommation responsable

Objectifs de l'action

- Préserver la diversité biologique
- Préserver la qualité des sols pour
- Préserver les activités liées et les services rendus par l'environnement

Objectifs chiffrés

- Nombre de démarches identifiées et engagées
- Nombre d'actions menées au regard des MAEC engagées

Indicateurs DD

- -Consommation mensuelle moyenne en eau potable par habitant
- Part des masses d'eau en bon état écologique

Contenu de l'action

Au-delà de la limitation de l'utilisation de produits phyto-sanitaires, il s'agit de limiter toutes les pratiques qui ont un impact sur la biodiversité et les sols pour maintenir une diversité végétale, une fertilité en utilisant les modes de culture appropriés comme le paillageouBRF, lemaintien d'une diversité de variétés.

La Trame Verte et Bleue du SCoT Cœur d'hérault avec ses éléments d'objectifs et d'orientations pourra être un cadre d'actions.

Aujourd'hui différentes structures travaillent sur ces points, comme le CPIE Causses Méridionaux et son Observatoire local de la biodiversité, avec un volet scientifique, dont les Activités de Pleine Nature; un volet pédagogique et des sciences participatives (sentinelles de la biodiversité...). Les APN sont présentes sur l'ensemble des Grands sites du territoire et peuvent servir de support.

D'autres actions locales sont réalisées par Demain la terre! pour développer une connaissance locale. La mise en place d'une charte et d'actions agro-écologique avec l'AOC Languedoc, les PAEC/MAEC territoriales, ou plus ponctuellement des balades en Clermontais en partenariats... tout cela est à valoriser et développer

Chef de file

Associations locales - Chambre d'agriculture

Partenaires

CENLR/Intercommunalités & communes/Syndicats viticoles / Associations locales / Chambre d'agriculture / profession agricole / Conseil de développement

Budget prévisionnel

à déterminer

Co-financement

à déterminer